



Paris, le 29 avril 2024

M. Philippe BRU
 Directeur des Ressources Humaines
 SNCF
 Place aux étoiles
 93200 SAINT-DENIS

Objet : Tenue de négociations salariales 2024

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

La question des salaires demeure une priorité absolue pour les cheminotes et les cheminots, au regard de la persistance de l'inflation et de la nécessité de matérialiser la reconnaissance du travail des cheminots, la technicité de leurs métiers et leurs qualifications.

Les affirmations de la direction lors des précédentes négociations salariales mettant en avant le fait qu'entre 2022 et 2024, les cheminots auraient bénéficié d'augmentations, de 17 % en moyenne et jusqu'à 21 % pour les premiers niveaux de salaires sont tout bonnement mensongères et scandaleuses. Tout un chacun peut le mesurer à la simple lecture de son bulletin de salaire.

Il convient aussi de rappeler que pendant huit années, les salaires ont été gelés, contribuant ainsi à faire grossir un contentieux salarial accumulé.

Dans le même temps, l'attractivité de l'entreprise et de ses métiers pourtant essentiels à la production ferroviaire semble durablement affectée par la faiblesse des rémunérations, de sorte que de nombreux cheminots n'hésitent plus à démissionner.

Au regard de cette situation, **nos fédérations vous demandent de convoquer dans les meilleurs délais une table ronde salariale** avec à l'ordre du jour les points suivants :

- Augmentation générale des salaires ;
- Revalorisation des primes de travail et équivalence pour les contractuels ;
- Revalorisation des indemnités et allocations ;
- Mise en place d'un 13^e mois pour TOUS les cheminots.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré Monsieur le Directeur, de nos salutations respectueuses.

Thierry NIER
 CGT des cheminots

Didier MATHIS
 UNSA-Ferroviaire

Erik MEYER
 SUD-Rail